

Observation d'un exercice militaire soviétique



Le général-major Lavrenyuk (au centre) avec les observateurs Lt.Col. Jack Harris (à gauche) et M. Denis Boulet (à droite).

Deux Canadiens figuraient parmi les 46 représentants de 23 pays qui ont assisté à une manœuvre soviétique dans le district militaire de Kiev. Leur présence là-bas découlait du Document de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité, qui avait été adopté en 1986 et qui oblige les signataires à inviter tous les autres membres de la CSCE à observer les exercices devant faire intervenir au moins 17 000 militaires. Les observateurs doivent confirmer que l'exercice

s'est déroulé conformément au libellé de la notification.

Bien que le seuil numérique au-delà duquel la présence d'observateurs s'impose soit fixé à 17 000, rien n'empêche un pays d'inviter des observateurs à assister à n'importe quel exercice ayant lieu sur son territoire, quel que soit le

nombre de militaires y participant. Tel fut le cas de la manœuvre de Kiev, à laquelle 12 000 militaires ont pris part, même si, à l'origine, elle devait en faire intervenir 17 000.

Les Canadiens, nommément M. Denis Boulet (Direction du contrôle des armements et du désarmement à AECCEC) et le lieutenant-colonel Jack Harris, attaché militaire à l'ambassade du Canada à Moscou, ont été transportés par avion à Kiev le 19 mars, avec les autres observateurs. Le général-

major Lavrenyuk, commandant adjoint du district militaire de Kiev, les a alors renseignés sur le but de l'exercice, le nombre de militaires devant y participer et le programme d'observation prévu.

Les observateurs ont eu l'occasion d'assister à diverses manœuvres militaires, dont les suivantes: des offensives et des contre-offensives, la construction d'un pont de 100 mètres et son franchissement par des véhicules blindés et des camions, un assaut aéroporté et un combat de chars d'assaut simulé. Ils ont visité un hôpital de campagne, une infirmerie de campagne et un poste de défense. En outre, ils ont assisté à une démonstration d'équipement, dont des véhicules blindés, des pièces d'artillerie et du matériel de défense aérienne. À maintes reprises, les observateurs ont pu dialoguer avec leurs hôtes et avec des militaires qui prenaient part à l'exercice.

Les participants ne doutaient aucunement que l'observation avait contribué sensiblement à l'accroissement de la confiance et, partant, au renforcement de la sécurité entre les pays. Le 23 mars, les observateurs sont rentrés dans leurs pays respectifs, convaincus que les objectifs du Document de Stockholm avaient été atteints. ■

Arrêté de situation sur les FCE

Depuis la mi-année, les travaux relatifs au traité sur les FCE se sont accélérés de façon à parvenir à la conclusion d'un accord d'ici novembre, date qui coïnciderait avec le sommet de la CSCE à Paris. En plus de travailler contre la montre pour respecter cette échéance, les négociateurs ont été confrontés aux incidences sur la sécurité de l'Europe des bouleversements survenus qui ont bousculé leurs postulats. Ainsi, l'accord conclu à Ottawa en février, qui imposait des limites sur les forces américaines et soviétiques stationnées en Europe, n'a plus de raison d'être depuis les accords bilatéraux garantissant le retrait des forces soviétiques de la Hongrie, la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne.

Réagissant à un point de vue très

répandu selon lequel des négociations de suivi pourraient conforter la sécurité en Europe, les dirigeants de l'OTAN ont proposé, lors de leur Sommet de juillet, d'entamer de nouveaux pourparlers sur la réduction des forces classiques — avec les mêmes participants et un mandat identique — consécutivement à la signature du premier traité sur les FCE. Les participants ont commencé à utiliser le vocable FCE-I pour désigner cette première ronde de négociations, et celui de FCE-IA pour parler du suivi.

Les préoccupations de l'Est quant à l'importance des effectifs militaires d'une Allemagne réunifiée ont été dissipées par l'engagement contraignant des Allemands de réduire leurs forces armées regroupées à 370 000 hommes. Les Occidentaux ont souligné qu'ils étaient prêts à se pencher sur la question du niveau de leurs forces armées lors des négociations de suivi.

Fin septembre, les négociations étaient en bonne voie, mais encore fal-

lait-il résoudre certaines difficultés non négligeables, notamment les exigences soviétiques quant aux catégories des avions de combat et à leur nombre (le pourcentage de l'équipement total dont peut se doter un État en regard des restrictions du traité). L'exigence soviétique de conserver 80 pour cent des forces autorisées pour l'Organisation du Pacte de Varsovie a été contestée non seulement par les Occidentaux, mais aussi par la plupart des États de l'Europe de l'Est.

Par ailleurs, les négociateurs ont dû s'accorder sur un mode de calcul des contingents pour les inspections de vérification prévues dans le traité, sur la définition des critères opérationnels de l'inspection aérienne, et sur la manière de donner suite aux exigences soviétiques pour la reconversion irréversible et à grande échelle des équipements militaires à des usages pacifiques, plutôt que de les détruire. ■